La Direction Générale de la santé (DGS) appelle à la vigilance renforcée de l'ensemble des professionnels de santé concernant la détection précoce de la rougeole et la mise en œuvre des mesures de prévention appropriées en raison d'une augmentation récente du nombre de cas en France et sur le continent européen. La situation actuelle, fait craindre, au vu de la forte contagiosité de la maladie, une diffusion plus large sur le territoire national au cours des mois à venir et aussi à l'approche des grands rassemblements de l'été (Jeux Olympiques 2024).

⭕ Recommandations sanitaires

Le diagnostic clinique de la rougeole doit être évoqué devant tout patient, quel que soit son statut vaccinal, en présence d'une fièvre ≥ 38,5°C associée à une éruption maculo-papuleuse et d'au moins un des signes suivants : conjonctivite, rhinite, toux, signe de Köplik. Les patients sont contagieux 5 jours avant l'apparition de l'éruption ;

Une confirmation biologique est indispensable préférentiellement par prélèvement oropharyngé et amplification génique par RT-PCR. L'ARN viral étant détectable de quelques jours avant le début de l'éruption jusqu'à environ 10 jours après.

⭕ Signalement précoce

Tout cas cliniquement évocateur (y compris avant résultats biologiques) doit faire l'objet d'un signalement sans délai au point focal régional de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) par tout moyen approprié (téléphone, mail) ou à l'aide de la fiche déclaration obligatoire même si tous les éléments n'ont pu être renseignés, ils pourront être complétés par la suite.
Adresse email du point focal de l'ARS HDF: **ars-hdf-signal@ars.sante.fr**

⭕ Mesures d'urgence et recommandations de prévention

En salle d'attente dans un cabinet médical de ville, il convient d'isoler le patient (mise à l'écart des autres patients), limiter ses déplacements au strict nécessaire (et lui faire porter un masque chirurgical) et accélérer sa prise en charge afin d'éviter les contacts avec d'autres malades en salle d'attente.
- Des mesures d'éviction sont recommandées pendant toute la période de contagiosité du cas à savoir dès les premiers symptômes jusqu'à 5 jours après le début de l'éruption ;

- Des mesures de prophylaxie post-exposition sont à réaliser pour toute personne ayant été en contact avec le cas et présentant un risque élevé de complications (personnes immunodéprimées, femmes enceintes et les nourrissons de moins de 12 mois) par une vaccination avec une dose du vaccin trivalent ROR à réaliser dans les 72h ou l'orientation vers une prise en charge hospitalière pour administration d'immunoglobulines polyvalentes dans les 6 jours suivant le contage.

Dans le contexte de recrudescence attendue dans les prochains mois, nous vous remercions de bien vouloir procéder à la vérification du statut vaccinal de vos patients contre la rougeole.
Le meilleur moyen de prévenir sa survenue est la vaccination qui est recommandée par le calendrier vaccinal et obligatoire pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018.
Toute personne née depuis 1980 devrait avoir reçu 2 doses de vaccin trivalent contre la rougeole, rubéole et les oreillons pour être correctement protégée.

Votre mobilisation et votre appui sont essentiels pour la prise en charge de ces patients et la mise en œuvre des mesures de contrôle.

En savoir plus